

## DECISION 2024-104

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'accord-cadre n° 2127GEBa notifié le 26 octobre 2021 concernant l'entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines – lot n° 1 : Entretien du bassin de la Boler, passé avec l'entreprise BK ENVIRONNEMENT à 54700 ATTON et conclu pour un montant maximal annuel de 40 000,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 pour acter l'augmentation du montant maximal annuel de la troisième année d'exécution et la réalisation de prestations supplémentaires.

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Un avenant de 2,9 % en plus-value, soit pour un montant de 1 161,10 € H.T., est accepté à la date du 17 septembre 2024, ce qui porte le montant maximal annuel de la troisième année d'exécution après avenant n° 1 à la somme de 41 161,10 € H.T., soit 49 393,32 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 septembre 2024

Le Président  
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 23/09/2024